

12 novembre 2024

Sortie d'Inetum Software de l'UES Inetum ! Le début de la fin du Groupe Inetum ?

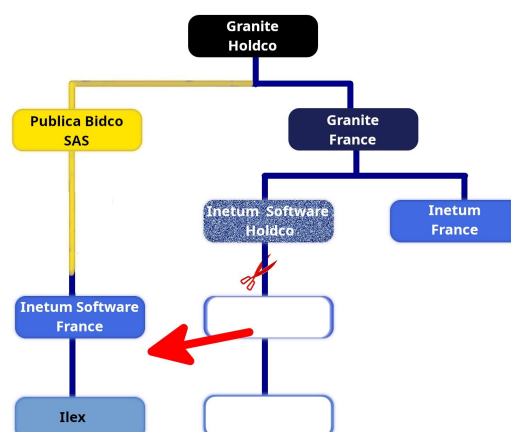


Dans notre lettre mensuelle n°294, datée du 8 avril 2024, nous évoquions le détachement (carve out) par la direction d'Inetum Software de Inetum SAS, dans un processus d'autonomisation, tout en conservant Bain Capital (via Granite France Bidco) comme actionnaire principal.

La direction justifiait ce détachement par le besoin de développer l'activité de chacun, Inetum Software et Inetum Services, en procédant à des acquisitions chacun dans son domaine, sans avoir à tenir compte des spécificités de l'autre métier.

Ce détachement à peine effectif, depuis juin 2024, la filiale Assurance (Cleva) était cédée au fonds Anacap, avec pour effet sa sortie du groupe Inetum au mois de novembre 2024.

Quelle ne fut pas la stupeur du CSE Central, d'être saisi fin octobre, d'un nouveau projet visant à accentuer la séparation entre Inetum Software et Inetum Services, avec le rattachement direct d'Inetum Software à une nouvelle entité « **Publica** », elle-même directement rattachée à Granite BC Holdco, entité située au Luxembourg, avec une échéance à janvier 2025 imposée par l'actionnaire pour des raisons purement financières !



Les conséquences possibles, voire même probables, de cette séparation sont multiples :

- Une évolution selon des stratégies différentes, voire une cession plus facile de l'une ou l'autre des sociétés.
- Les remontées de flux financiers vers le Luxembourg font craindre une « pompe » financière vers un paradis fiscal.
- L'UES Inetum, constitué jusqu'à maintenant de IBSF, Inetum SAS (Services) et Inetum Software, voit partir 10% de ses effectifs. En corolaire, les élus Software au CSE Central vont quitter ce dernier, diminuant ainsi la visibilité des élus sur la globalité du groupe.
- Les accords d'entreprise en vigueur au niveau de l'UES vont être renégociés au niveau de Software. Ce qui peut être une opportunité, avec la négociation de nouveaux accords (sénior, etc.), mais aussi un risque.

Vos représentants **CFE-CGC** au CSE Central participeront activement au suivi de ce projet et de ses conséquences avec l'assistance de l'expert de cette instance. Simultanément, vos délégués syndicaux **CFE-CGC** participeront activement à l'adaptation des accords de l'UES Inetum aux spécificités d'Inetum Software. Tout cela sans céder à la pression du délai tout à fait irréaliste imposé par l'actionnaire !

Tout savoir sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) !



Les prochaines commissions paritaires entre la direction et les organisations syndicales représentatives (**CFE-CGC**, CFDT, CFTC et Solidaires Informatiques), consacrées aux NAO, auront lieu aux dates suivantes :

- Le 14 novembre pour la présentation des revendications des organisations syndicales représentatives.
- Le 12 décembre pour la présentation des propositions de la direction

Les négociations s'articulent autour des 3 thèmes suivants :

- De la rémunération, du temps de travail et du partage de la valeur ajoutée
- De l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail
- De la gestion des emplois et parcours professionnels.

C'est l'occasion pour les partenaires sociaux de se retrouver autour de la table des négociations et de débattre du contenu des futurs accords d'entreprise. Malheureusement, ces **Négociations Annuelles Obligatoires** s'apparentent trop souvent à des **Réunions Annuelles Obligatoires**, tant le mot négociation semble absent du vocabulaire de la direction !

**Nouveau !
Lancement de
réunions
d'information
mensuelles**

Pour tout savoir sur ces NAO et les augmentations salariales, nous vous invitons à participer à deux réunions en visio

- ⇒ Le 18 novembre de 13h30 à 14h30, pour échanger sur les Comités salaires et les propositions des Organisations Syndicales
- ⇒ Le 18 décembre de 13h30 à 14h30, pour échanger sur les propositions de la Direction.

Pour participer, inscrivez-vous vite sur contact@cfecgc-inetum.fr

Congés payés en cas d'arrêt maladie



Dans notre lettre mensuelle n°295, datée du 10 mai 2024, nous évoquions la nouvelle loi permettant l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt maladie, en vigueur depuis le 22 avril 2024.

Il est important de noter que pour les arrêts antérieurs à juin 2024 et supérieurs à 3 mois, il faut expressément demander d'être crédité des congés payés correspondants, ceci auprès de votre gestionnaire de paye.



Software : Après 4 mois sur M'Otion

Depuis le 8 juillet 2024, les salariés des ex-agences de Grabels et Nîmes sont réunis à M'Otion, situé à l'Odysseum de Montpellier, dans un espace moderne, lumineux mais totalement impersonnel : ni plante, ni tableau pour donner vie à ce lieu. 71 postes de travail incluant les salles de réunions, pour un effectif global au 31/08/2024 de 160 salariés, impliquent la mise en place **obligatoire du Flex Office sévère**.

Transport

Plus de 50 salariés de Montpellier et une majorité des salariés de Nîmes ont vu la distance et le temps de trajet s'allonger considérablement.

Les salariés de l'ex-agence de Grabels qui empruntaient l'A75 gratuite et moins fréquentée pour venir, sont contraints de passer par l'A9 payante.

Les anciens Nîmois doivent déboursier en trajet de 500€ à 1200€ environ par an, pour un seul jour de présentiel par semaine.



Indemnités trajets sous conditions !

Un défraiement a été mis en place uniquement pour les seuls salariés de l'ex-agence de Nîmes :

Forfait pour l'essence et le péage sur une base de 16 € pour ceux qui touchent moins de 36 000€ par an. En fonction du nombre de venue sur site, les plafonds et les montants de base sont totalement inappropriés.

Le plafond de remboursement de 200 € mensuel et le pourcentage de remboursement selon le nombre de jours de présentiel mensuel impliquent des calculs alambiqués. Est-ce qu'un trajet coûte plus cher ou s'allonge si on le vient 5 fois par mois au lieu de 4 ? Alors pourquoi ce calcul ? Ce plafond est discriminant même pour les salariés qui bénéficient des défraiements forfaitaires puisqu'ils se sentent dévalorisés. Comme c'était prévisible, la direction a déclenché **de l'incompréhension et des tensions inutiles**.

Pour tous, ce temps de transport et ces conditions (2,5 km de bouchons à l'entrée de Montpellier sur la voie d'arrêt d'urgence de l'A709) induisent des prises de risques, de la fatigue, du stress et un nouveau fonctionnement pour continuer à faire face aux impératifs personnels.

Stationnement : la galère !

Pour ceux qui doivent utiliser leur voiture, dont un seul aller peut nécessiter plus de 2h, et une fois arrivée à M'Otion, Où se garer ?

Seulement 27 places de Parking sous l'immeuble M'Otion... Où vont les autres ? dans les parkings payants tout autour qui n'ouvrent qu'à 9h et c'est encore aux salariés d'avancer le paiement (environ 14€/jour).

Quelques badges supplémentaires proposés par la Direction ne suffiront pas ! Puisque certains jours, toutes les places de parking sont déjà occupées ! Comment arriver à l'heure au travail quand le parking n'ouvre qu'à 9h ? En venir à se faufiler derrière une voiture ayant un badge !

Alors que la plupart des salariés venaient sur site 2 ou 3 fois par semaine, maintenant beaucoup ne sont plus qu'à un jour en présentiel, voir en 100% télétravail pour certains des anciens de Grabels.

Ce n'est pas du télétravail choisi mais subit par les contraintes de temps de trajets et de frais car **nous ne voulons pas altérer notre pouvoir d'achat**

En revanche pour ceux qui demandent à venir 2 fois par mois ou à être en 100% télétravail, **c'est refusé !**

Faire payer le déménagement et la fermeture d'agence aux salariés

On ne peut pas faire payer les salariés alors que l'agence de Nîmes a fermé et que sa vente a engendré des recettes !

La direction raisonne uniquement en termes de cost quand on demande des défraiements alors que c'est un mouvement général de fermeture et de regroupement d'agence qui a déferlé sur Inetum Software. Le coût ne devrait-il pas être supporté par le groupe ?

Nous avons après une bataille de 3 mois obtenue de la direction la mise en place deux fois par semaine de cours de Pilate. Mais faute de salle disponible dans les environs, le projet est en stand-by. Seul moment qui aurait permis de donner du sens au rapprochement et de tenter de créer un collectif.

Quel rapprochement ? **Il n'y a pas d'osmose ni de synergie de travail** constatées pour l'instant mais un grand découragement plane sur M'Otion, sans perspectives spécifiques avec un vent de mécontentement qui va croissant de semaines en semaines.

La surcomplémentaire de la mutuelle : quel est son intérêt ?



En tant que salarié Inetum, vous bénéficiez d'un régime de frais de santé (mutuelle) obligatoire, auquel vous pouvez ajouter les 2 options suivantes :

- une couverture pour votre conjoint
- des garanties complémentaires qui assurent une meilleure couverture que celle du régime obligatoire, notamment en cas d'hospitalisation ou de consultation de spécialistes (hors OPTAM)

Cette dernière, trop méconnue, est souscrite par moins de 50 % des salariés d'Inetum. Cette situation n'est pas satisfaisante, car **le rapport coût/bénéfice est très favorable aux salariés**.

Cette surcomplémentaire couvre notamment les visites chez les spécialistes de secteur 2, (non conventionné par la sécurité sociale). Or son coût de 4,4 € par mois en 2023 est amorti à partir de 3 ou 4 visites par an chez des spécialistes de secteur 2. Elle couvre aussi certaines opérations chirurgicales qui génèrent des dépassements pouvant aller jusqu'à plus de 1500 euros. (Cf. tableau ci-dessous)

NATURE DES SOINS Sous déduction des remboursements de la Sécurité sociale	CONTRAT DE BASE		SURCOMPLEMENTAIRE	
	LIMITES DE REMBOURSEMENTS		LIMITES DE REMBOURSEMENTS	
	SECTEUR CONVENTIONNE	SECTEUR NON CONVENTIONNE	SECTEUR CONVENTIONNE	SECTEUR NON CONVENTIONNE
HOSPITALISATION y compris maternité (1)				
Médecins non signataires des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	200% BR - MR		100% FR - MR	90% FR - MR dans la limite de 500% BR
CHAMBRE PARTICULIERE y compris maternité	100% FR dans la limite de 5% du PMSS, par jour		100% FR dans la limite de 6% du PMSS par jour	
SOINS COURANTS				
CONSULTATIONS, VISITES GÉNÉRALISTES			250% BR	
Médecins non signataires des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	200% BR - MR		400% BR	
CONSULTATIONS, VISITES SPÉCIALISTES			100% FR - MR	500% BR
Médecins non signataires des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	200% BR - MR		100% FR - MR	500% BR
ACTES D'IMAGERIE (ADI) – RADIOS				
Médecins non signataires des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	200% BR - MR			
ACTES DE SPÉCIALITÉS - ACTES TECHNIQUES MÉDICAUX (ATM) - ACTES D'ÉCHOGRAPHIE (ADE)				
Médecins non signataires des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	200% BR - MR			
AUTRES FRAIS				
OSTÉOPATHE, CHIROPRACTEUR, ACUPUNCTEUR non pris en charge par la Sécurité sociale (4)	40 Euros, par séance, dans la limite de 5 séances par an et par bénéficiaire pour l'ensemble du poste		50 Euros, par séance, dans la limite de 5 séances par an et par bénéficiaire pour l'ensemble du poste	

LES DÉFINITIONS :

BR (base de remboursement) : tarif applicable par les médecins et par certains établissements (hôpitaux, cliniques, etc.) dispensant des actes médicaux qui ont signé une convention avec la Sécurité sociale.

FR (frais réels) : montant des honoraires payés aux professionnels de santé ou des dépenses engagées chez l'opticien, à la pharmacie.

PMSS (plafond mensuel de la Sécurité sociale) : somme forfaitaire sur laquelle sont assises certaines cotisations sociales ou prestations. Il est fixé pour l'année 2024 à 3 864€.

MR (montant remboursé par la Sécurité sociale) : Il s'agit du montant réel remboursé par la Sécurité sociale pour un acte médical.

Si vous ne l'avez pas encore souscrite, vous pouvez en bénéficier à compter du 01 janvier 2025, en en faisant la demande en novembre 2024 à votre gestionnaire de paye.

La CGE-CGC vous recommande fortement de faire un point sur vos dépenses de santé afin de souscrire si nécessaire à cette option surcomplémentaire.

La mutuelle pour vos enfants majeurs scolarisés

Afin de prolonger les droits de votre enfant majeur à la mutuelle Verspieren pour 2025, il est nécessaire de préciser sa situation, en retournant par mail le document envoyé par mail vers le 14 septembre par Verspieren ainsi que les pièces demandées selon votre cas. Vous pouvez aussi déposer ces pièces en ligne.

Bienvenue à nos collègues de Manao Consulting !



L'équipe **CFE-CGC** d'Inetum souhaite la bienvenue aux salariés de la société **MANAO Consulting** qui vient d'être achetée par Inetum en octobre.

Au 1^{er} janvier 2025, vous deviendrez salariés Inetum au sein de la BU Salesforce d'Inetum. Vous bénéficierez ainsi des **accords d'entreprise de l'UES Inetum** (télétravail, etc.), ainsi que des **Comité Social et Économique (CSE)** en fonction de votre site de rattachement (Ile-De-France, Rhône-Alpes, Nord, Est, Méditerranée, Grand Ouest et Sud-Ouest)

N'hésitez pas à nous contacter. Pour cela vous trouverez nos coordonnées [en dernière page de cette lettre](#).

Reste-t-il un capitaine en région Méd ?



Depuis cet été, la région Méditerranée a connu des changements majeurs.

Le directeur d'agence tech d'Aix en Provence ...	a quitté l'entreprise
Le directeur d'agence de Montpellier ...	a quitté l'entreprise
Le directeur de la division Méditerranée ...	a quitté l'entreprise

Ce dernier a toutefois été remplacé par un autre directeur qui chapeaute plusieurs divisions.

On a donc bien un capitaine qui donne le cap, mais qui donc tient la barre des agences de Montpellier et d'Aix en Provence ?

Aucune communication claire n'a été envoyée aux salariés, qui ne savent pas vraiment à qui s'adresser en cas de besoin.

Le comble étant que les mails envoyés à ces directeurs reviendraient avec un message type qui indique que le correspondant « *wasn't found at inetum.com* » !

Tout ceci est dévastateur pour l'image d'inetum auprès de ses salariés et de ses clients actuels ou potentiels.

La direction aurait-elle oublié que la plupart des salariés travaillent chez des clients, donc ne passent jamais ou presque dans les agences, où ils n'y connaissent souvent que peu de monde ?



Nouveau !

Lancement de réunions thématiques d'information mensuelles en visio

- **En novembre et décembre : les NAO**
- **A suivre : les congés, la rupture du contrat de travail**

Agenda

OCTOBRE, 2024

02 RÉUNION CSEC
OCT

02 RÉUNION EXTRAORDINAIRE CSE MÉDITERRANÉE
OCT

03 ÉLECTIONS 1ER TOUR CLEVA
OCT

07 ÉLECTIONS FIN DU 1ER TOUR CLEVA
OCT

15 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES
OCT

16 RÉUNION COMMISSION PRÉVOYANCE ANNULÉ
OCT
Changement de date par la direction

17 RÉUNION CSE EST (ÉCONOMIQUE STRASBOURG)
OCT

17 RÉUNION PARITAIRE POUR LES N.A.O. 2025
OCT

24 RÉUNION CSE SUD-OUEST À BORDEAUX
OCT

25 RÉUNION CSE GRAND-OUEST
OCT

29 RÉUNION CSEC
OCT

29 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE
OCT

29 RÉUNION CSE NORD
OCT

30 RÉUNION CSE SOFTWARE À SAINT-OUEN
OCT

31 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE
OCT
Initialement prévu le 29/10 mais CSEC fixé le même jour

NOVEMBRE, 2024

05 RÉUNION CSSCT GRAND OUEST
NOV

12 DÉMÉNAGEMENT SOFTWARE --> CLICHY
NOV

13 COMMISSION DE SUIVI ARTT
NOV

13 COMMISSION FORMATION
NOV

14 RÉUNION PARITAIRE POUR LES N.A.O. 2025
NOV

14 RÉUNION CSSCT SUD OUEST À TOULOUSE
NOV

15 RÉUNION COMMISSION PRÉVOYANCE ET FRAIS DE SANTÉ
NOV

20 RÉUNION CSEC
NOV

21 COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ CONDITION DE TRAVAIL CENTRALE
NOV

26 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE
NOV

26 RÉUNION CSE NORD
NOV

26 RÉUNION CSE EST (METZ)
NOV

28 RÉUNION CSE SOFTWARE À DIJON
NOV

28 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE
NOV

28 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES
NOV
Initialement prévu le 20/11 mais CSEC fixé le même jour

28 RÉUNION CSE SUD-OUEST
NOV

29 RÉUNION CSE GRAND OUEST
NOV

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

IMPORTANT : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule **CFE-CGC** sur des **serveurs** qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum

Olivier MAULMY

Délégué Syndical Central UES

☎ 07 87 16 17 19

olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François LECLUSE

Délégué Syndical Central adjoint UES

☎ 07 80 02 68 59

francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Inetum			
IDF	Ludovic BOULLIN Katia LESPINE Bertrand DE BEAULIEU	☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 49 57 18 48 ☎ 06 50 46 47 60	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr katia.lespine@cfecgc-inetum.fr bertrand.debeaulieu@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN Karine ROUE Maxime BUJEAU Thierry PLUMER	☎ 06 98 38 41 55 ☎ 06 98 38 41 55 ☎ 06 70 68 67 50 ☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr karine.roue@cfecgc-inetum.fr maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr contact@cfecgc-inetum.fr
<u>NORD</u>	Brigitte DURIEZ Anthony FLORENT Nancy VARDON	☎ 07 60 14 82 33 ☎ 07 60 14 82 33 ☎ 06 82 66 02 15	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr anthony.florent@cfecgc-inetum.fr nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE Bruno MAZALE Bruno MONTET	☎ 07 80 02 68 59 ☎ 06 16 12 71 27 ☎ 06 03 73 36 22	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr contact@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	Yves AMATE Christian THOMAS	☎ 06 19 73 52 29 ☎ 07 87 16 17 19	yves.amate@cfecgc-inetum.fr contact@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	☎ 06 03 38 73 69	arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr
Inetum Software France			
Lyon Tangram	Véronique MILLET	☎ 06 23 83 03 50	veronique.millet@cfecgc-inetum.fr
Saint-Ouen	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr
Montpellier-Nîmes	Hor JULIEN	☎ 06 73 37 55 76	hor.julien@cfecgc-inetum.fr
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr
Hors UES			
Metaware	Martin JOURDAN	☎ 06 63 76 16 71	contact@cfecgc-inetum.fr

Web

<https://cfecgc-inetum.fr>



Mail

contact@cfecgc-inetum.fr



Olivier Maulmy



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>